

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

PREAVIS No 41 SUR L'ACQUISITION DE LA BOURGEOISIE DE GENOLIER

Présentes : Josette Hofer, Sabine Klein et Sabrina Strauss

Excusés : Cécile Cuenoud et Elouan Indermuehle

Notre commission a rencontré le 13 novembre 2018 le Municipal Georges Richard qui a répondu à nos questions et nous l'en remercions.

Nous approuvons la décision de la Municipalité de requérir une année de résidence sur notre territoire, soit l'année qui précède la demande pour les candidats à la naturalisation et de n'auditionner que de manière facultative en cas de doute sur leur intégration. Pour le reste de la procédure, la loi et le règlement vaudois s'appliquent.

Les émoluments sont fixés à

- Fr. 200.- pour une demande de naturalisation individuelle
- Fr. 300.- pour une demande de naturalisation familiale
- Fr. 100.- pour une demande d'un Confédéré
-

Par conséquent, nous vous demandons d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Rapporteur
remplaçant


Josette Hofer


Sabine Klein


Sabrina Strauss